



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Affaire suivie par : Bernard DANDALET  
Téléphone : 04 78 63 13 12  
Courriel : [sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

***Lutte contre la flavescence dorée et son vecteur  
Comité technique départemental d'Ardèche Sud  
du 07./02/2021 Visio conférence***

**Participants :**

Philippe FAURE ODG Syndicat des Côtes du Rhône  
Emilie VEYRIER Cellier des gorges de l'Ardèche  
Denis BEC FREDON  
Damien DONATI FREDON  
Jerome VOLLE CdA07  
Jean François LAVIL CdA 07  
Ludovic WALBAUM CdA07  
Agathe HOURIEZ F R Pépinières Viticoles  
Sylvain BOCK Viticulteur Alba la romaine  
André BERTHON Viticulteur Alba la romaine  
Maud BONNEFOUX CdA 07  
Jérôme JOURET Viticulteur Alba la romaine  
Sylvian BERNARD Franceagrimer  
Pierre DARLIX Coop viticole Alba la Romaine  
Brieg CLODORE CdA07  
G WISSELMAN UVICA  
Thomas PARATN CdA 07  
Fleur MOIROT AuRA BIO 07  
Pierre Denis TOURETTE FRP

**Ordre du jour :**

- Bilan 2020
- Projet de périmètre de lutte obligatoire 2020
- Modalités de prospection
- Stratégie de traitement insecticide ( zone de traitement, nombre d'application,...)
- Date de la réunion d'information aux professionnels, actions d'information

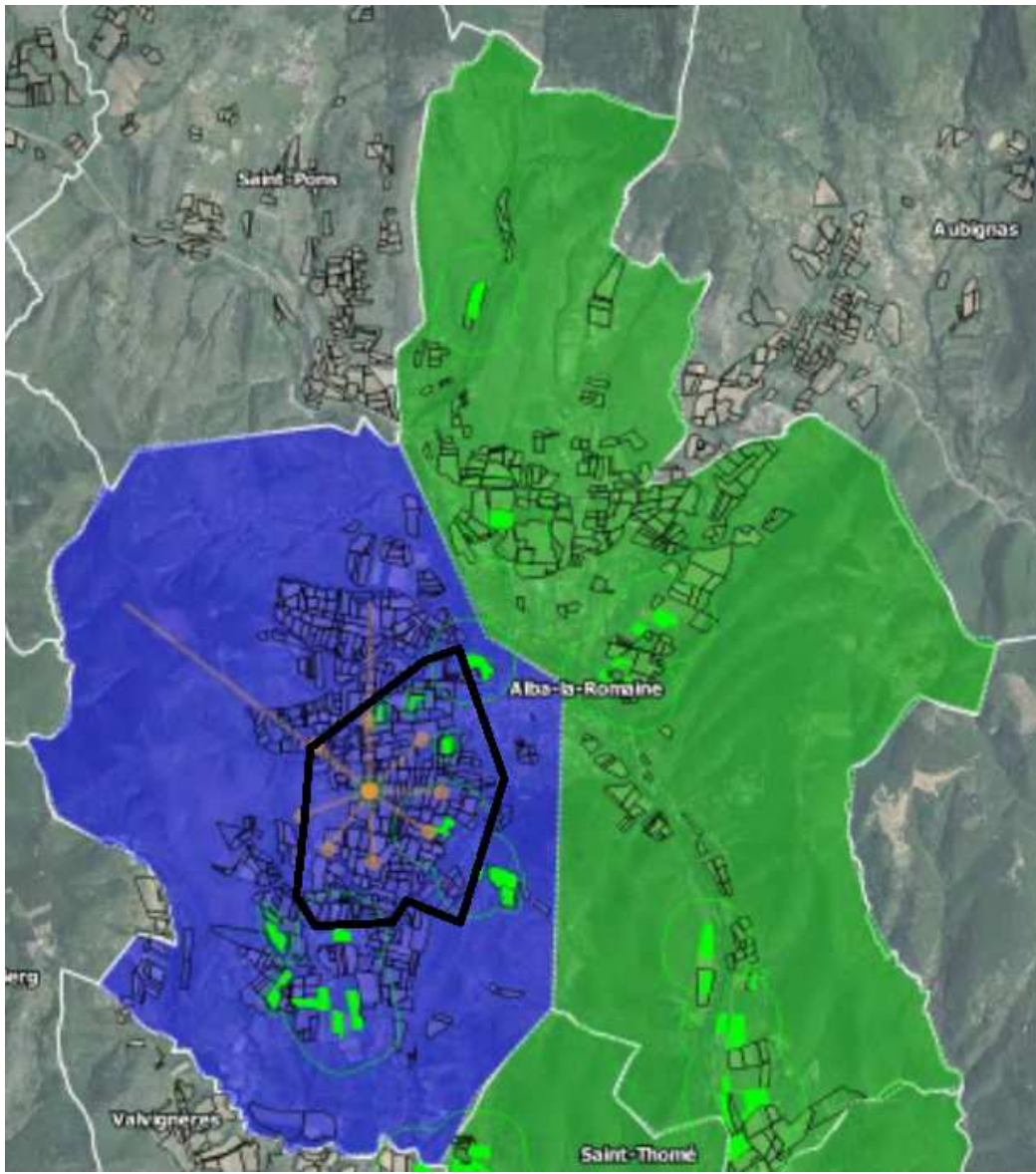
Thème	Données	Observations - Suites
<b><u>Bilan 2020</u></b>		
<u>Périmètre de lutte obligatoire 2020</u>	2544 ha (en intégrant le 26) Surfaces prospectées 2413 ha/ surfaces du CVI 100 %	En 2020 le PLO intégrait les communes riveraines de la Drôme. 100% du PLO prospecté
<u>Bilan prospection 2020</u>	Quantitatif : 100 % atteinte objectif 64 % encadré, 36 % délégué. Qualitatif : sur la façon dont sont réalisées les différents types de prospections	Très bonne mobilisation sur le sud du PLO. Moindre mobilisation sur le nord de Bourg St-Andeol. Des relais locaux doivent être mis en œuvre pour améliorer la situation.
<u>Bilan contamination 2020</u>	10934 ceps ; 461 parcelles , 1 Parcelles > 20 % (3483 ceps FD+)	Augmentation brute du nombre de ceps FD+ ; diffusion importante de 290 à 461 parcelles. Progression de la FD vers le nord.
	Oui suivi CDA 07	
	Oui	
<u>SBV- Traitements</u>		Bilan des traitements :
Réseau de piégeage <i>(selon cahier des charges DRAAF)</i>	T2+1 pour l'ensemble des zone tampon étendues pour couvrir la continuité du vignoble Oui : 2 sur PLO après T1 sur St Montand et Viviers	Résultats très favorables au sud mais subsistent quelques parcelles avec forte présence adultes. Présence plus élevée sur le nord dans l'ensemble. => poursuivre les traitements au même niveau
Contrôle Traitements	Notifiées en totalité Confinement a obligé à reporter le suivi complet. Action en cours sur les lônes du Rhône	
<u>Vignes non cultivées</u>	VM : 100 % des parcelles prospectés VMG : surface en suspension PPE : Environnement de VM & Pépinières Actions de communication et d'information	RAS : seront reconduits en 2021
<u>Vignes mères</u>		A achever en 2021. Reste à vérifier les possibilités réglementaires permises par le futur arrêté ministériel.
<u>Communication</u>		

Perspectives 2021		
Thème	Données	Observations - Suites
PLO 2021	Voir tableau et cartes Extension du PLO : intégration d'Alba la Romaine	Le PLO intègre la commune de Gras où apparaisse des risques d'essaimage. Cette décision fait suite à la découverte d'un foyer = une parcelle contaminée. La commune d'Alba intègre obligatoirement le PLO. La zone Tampon ne concerne pas les communes limitrophes et l'analyse de risque ne suggère pas d'intégrer d'autres territoires. Cette nouveauté conduit à examiner les risques d'essaimage potentiel sur ce bassin notamment sur Valvignères et vers l'Ouest. Un travail spécifique sera conduit pour orienter des prospections. Un plan d'actions sera mis sur pied avec le concours des acteurs locaux de la chambre d'agriculture et de FREDON.
<u>Prospection 2021</u>	Voir tableau et cartes  Objectifs ; quantitatifs ; surfaces Qualitatifs : améliorations de chaque modalité	Les ZT sont réalisées en priorité en prospection fine. Une amélioration de la mise en œuvre de la prospection encadrée est attendue pour Bourg St Andéol et St Montan.
<u>Stratégie de traitement insecticide</u>  voir tableau	Tableau et cartes en pièces jointes	Prise en compte du foyer d'Alba la romaine voir carte avec secteur soumis à traitement T2+1 Le reste reprend les périmètres de 2020. L'objectif est de réduire les traitements à 1+1 sur les secteurs où le vecteur apparaîtra maîtrisé en 2021.
Vignes cultivées	non abandonnées => arrachées vignes sauvages => arrachées	Attendre le nouvel arrêté. A minima arrachage dans un rayon de 250 m autour des parcelles FD+

Communication Information	sur le sud du PLO, sur Alba	Réunion en visio en mars 2021
------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

### Communes en périmètre de lutte obligatoire

Communes en périmètre de lutte obligatoire	Communes contaminées (C) susceptibles d'être contaminées (SC) au sens de l'AM 19/12/2013 SCE susceptible d'être contaminée par essaimage	Surveillance en prospection fine (100% fine) en bord de parcelle (BDP)	Traitement insecticide T0 : pas de traitement obligatoire T1 : 1 traitement obligatoire T2 : 2 traitements obligatoires T3 : 3 traitements obligatoires T2-1 : deuxième traitement conditionnel T3-1 : Troisième traitement conditionnel
St Martin d'Ardèche	C	100% fine	T3- 1
St Just d'Ardèche	C	100% fine	T3- 1
St Marcel d'Ardèche	C	100% fine	T3-1
Bourg Saint Andéol	C	100% fine	T3- 1
St Montan	C	100% fine	T3- 1
Viviers	C	100 % fine sur ZT Bdp sur le reste	T3- 1
Alba la romaine	C	100 % fine sur ZT Bdp sur le reste	T3 sur ZT 500 m (cf carte) T0 sur le reste
Larnas	C	100 % fine sur ZT Bdp sur le reste	T3 sur ZT 500 m (cf carte) T0 sur le reste
Gras	SCE	Bdp sur parcelles en risque d'essaimage	T0
Bidon	SCE	Bdp sur parcelles en risque d'essaimage	T0

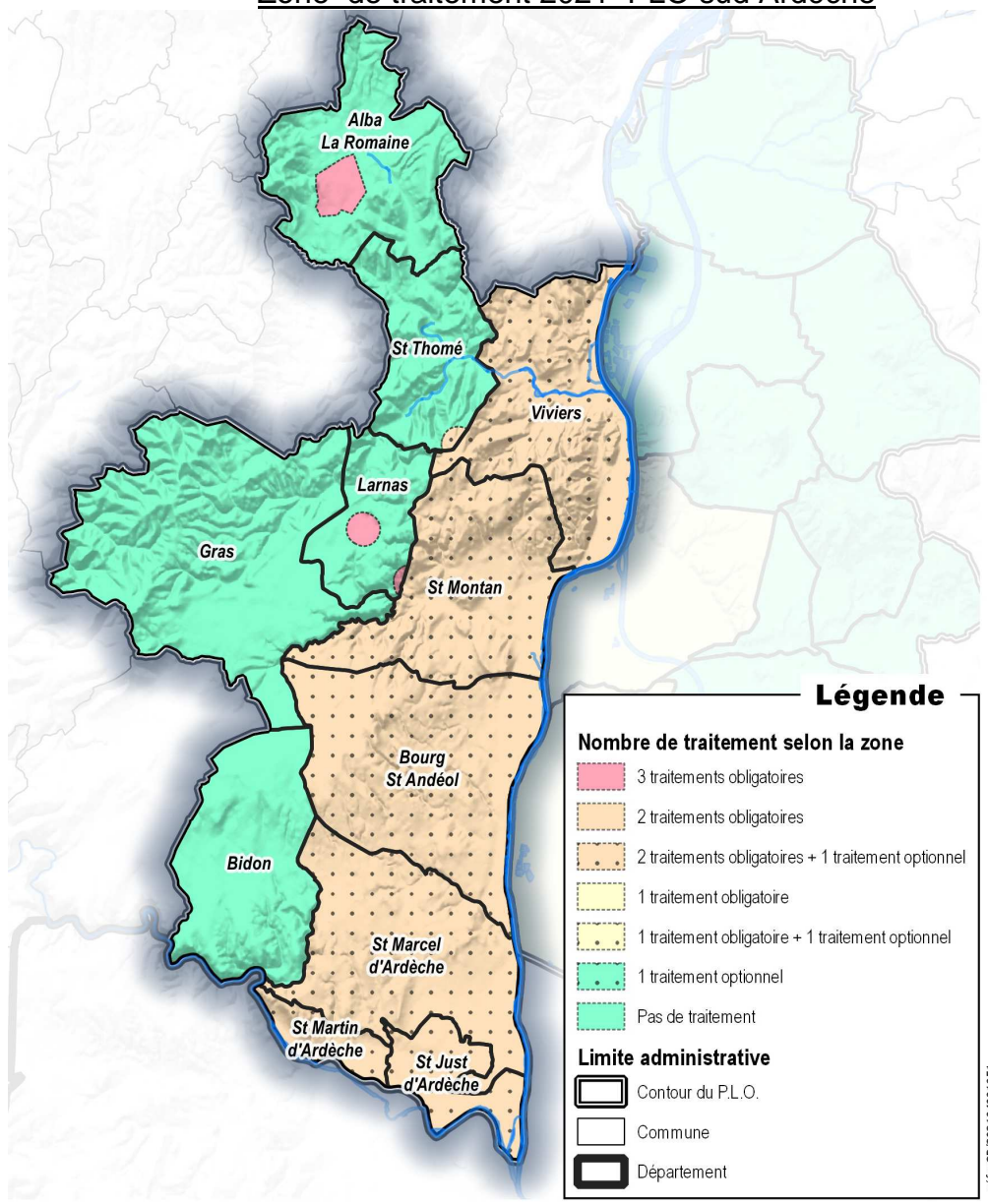


Polygone trait noir : zone de traitement obligatoire

En bleu prospection 100% fine

En vert : Bdp

## Zone de traitement 2021 PLO sud Ardèche



Le chef du pôle Qualité et protection des végétaux

Arnaud LABELLE

Diffusion :

Participants au comité technique  
DRAAF/SRISET O.DIB  
FREDON (D.BEC & Damien DONATI)